

7.1 Indépendants, dirigeants et emplois de direction

Fin 2019, les femmes représentent 21 % des 264 000 **dirigeants salariés** et 39 % des 3 066 000 **non-salariés** (à la tête de leur propre entreprise). Parmi ces derniers, les femmes représentent 26 % des gérants majoritaires de société, 42 % des micro-entrepreneurs et 45 % des entrepreneurs individuels ► **figure 1**. Les dirigeantes salariées perçoivent en moyenne un **revenu d'activité** annualisé inférieur de 27 % à celui des hommes occupant les mêmes fonctions ; pour les dirigeantes non-salariées, l'écart est de 21 %. L'écart de revenu en défaveur des femmes s'établit à 16 % parmi les micro-entrepreneurs et s'élève à 29 % parmi les dirigeants de sociétés anonymes ou par actions simplifiées. Ces disparités entre femmes et hommes reflètent en partie des différences d'heures de travail effectuées. La part des femmes dirigeantes, salariées ou non, est moindre dans les entreprises de plus grande taille, où les écarts de revenus d'activité avec les hommes sont plus prononcés.

Parmi les 71 000 **cadres dirigeants** – salariés occupant des hautes fonctions d'encadrement dans les entreprises de plus de 250 salariés du secteur privé –, les femmes ne représentent que 26 % des emplois alors qu'elles constituent la moitié des salariés du privé ► **figure 2**. Dans ces emplois, elles gagnent en moyenne 24 % de moins que les hommes. Les écarts salariaux

augmentent avec l'âge : d'une part, ils se réduisent au fil des générations et d'autre part, ils se creusent au cours des carrières. De 9 % pour les plus jeunes, ils atteignent 23 % pour les 50 ans ou plus.

Dans les trois fonctions publiques, les femmes occupent 42 % des 9 000 **emplois de direction** ► **figure 3**, alors qu'elles représentent 63 % des emplois. Dans les fonctions publiques de l'État (FPE) et territoriale (FPT), les femmes occupent 32 % des emplois de direction alors qu'elles sont majoritaires parmi les effectifs d'ensemble (respectivement 57 % et 61 %). Les femmes sont notamment moins représentées parmi les emplois à la décision du gouvernement (28 %) que parmi les autres emplois de direction (33 %). Dans la fonction publique hospitalière (FPH), les femmes occupent 54 % des emplois de direction alors qu'elles représentent 78 % des effectifs totaux. Les postes de directeurs d'hôpital sont occupés paritairement et les femmes sont nettement majoritaires parmi les directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social (65 %). Les écarts salariaux entre femmes et hommes occupant des emplois de direction dans la fonction publique sont bien plus faibles que dans le secteur privé. Elles gagnent en moyenne 7 % de moins que les hommes dans la FPE, 11 % de moins dans la FPT et 9 % de moins dans la FPH. ●

► Définitions

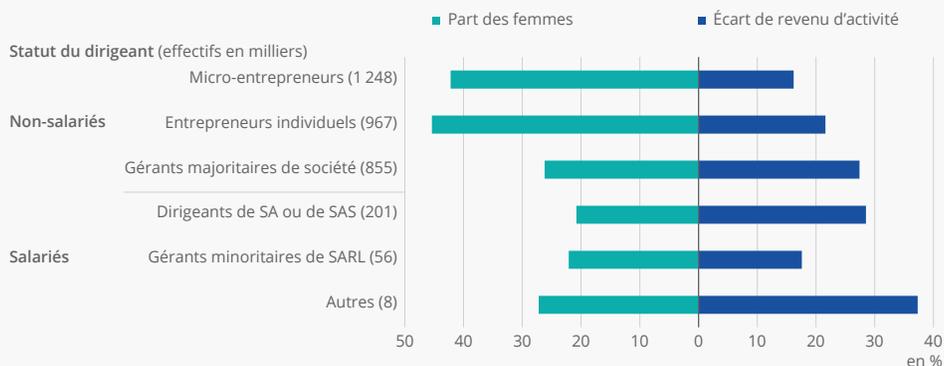
Les **dirigeants salariés** sont les personnes ayant reçu mandat des propriétaires pour assurer la direction de la société en leur nom, tout en ayant un statut assimilé à celui de salarié. Ils sont identifiés par la nature de leur contrat (modalité des déclarations sociales correspondant aux mandataires sociaux) ou leur libellé d'emploi. Il s'agit de dirigeants de sociétés anonymes (SA) ou de sociétés par actions simplifiées (SAS), de gérants minoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL) et de gérants non associés d'autres types de sociétés.

Les **cadres dirigeants** sont les cadres participant à la direction des entreprises, identifiés ici pour les seules entreprises de 250 salariés ou plus du secteur privé. Ils regroupent les cadres d'état-major administratifs, financiers, commerciaux et directeurs techniques d'entreprises de 500 salariés ou plus, les dirigeants salariés ainsi que, parmi les cadres administratifs et commerciaux d'entreprise et les ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, ceux dont le libellé d'emploi déclaré dans les sources sociales les qualifie comme tels (« directeur exécutif », « directeur financier », par exemple).

Les **emplois de direction dans la fonction publique** sont les emplois de direction de service ou d'établissement assortis de responsabilité de gestion des unités sous leur responsabilité.

Non-salariés, revenu d'activité : voir *Glossaire*.

► 1. Part des femmes parmi les indépendants et les dirigeants salariés et écart de revenu d'activité en 2019



Note : le statut du travailleur (salarisé ou non salarisé) correspond à celui de l'emploi principal en tant que dirigeant.

Lecture : 21 % des 201 000 emplois de dirigeants de SA ou de SAS au 31 décembre 2019 sont occupés par des femmes. Dans ces emplois, les femmes ont perçu en moyenne courant 2019 un revenu d'activité annualisé 29 % moins élevé que celui perçu par les hommes.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des dirigeants salariés et non salariés au 31 décembre 2019 dans le secteur privé, hors agriculture.

Source : Insee, base Non-salariés 2019, base Tous salariés 2019.

► 2. Répartition et écart de salaire parmi les cadres dirigeants salariés du secteur privé en 2019

	Effectif	Part des femmes (en %)	Salaire net annualisé moyen (en euros)		Écart femmes/hommes (en %)
			Femmes	Hommes	
Nombre de salariés dans l'entreprise (y c. dirigeants)					
250-499 salariés	11 460	23,7	92 200	116 600	20,9
500-999 salariés	11 950	26,2	91 720	117 840	22,2
1 000 salariés ou plus	47 260	27,0	87 950	116 820	24,7
Âge du cadre dirigeant					
Moins de 30 ans	1 080	47,1	35 580	39 000	8,8
30-49 ans	34 280	31,1	79 530	93 580	15,0
50 ans ou plus	35 300	21,0	107 140	138 520	22,7
Ensemble	70 660	26,3	89 210	116 960	23,7

Note : la définition et la méthode d'identification des cadres dirigeants ont été révisées par rapport à l'édition précédente.

Lecture : 26,3 % des 70 660 emplois salariés de cadres dirigeants sont occupés par des femmes au 31 décembre 2019. Leur salaire net annualisé moyen est de 89 210 euros, soit 23,7 % de moins que celui des hommes cadres dirigeants.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des cadres dirigeants en activité au 31 décembre 2019 dans les entreprises de 250 salariés ou plus du secteur privé, hors agriculture.

Source : Insee, base Tous salariés 2019.

► 3. Répartition et écart de salaire dans les emplois de direction des trois fonctions publiques en 2019

	Effectif	Part des femmes (en %)	Salaire net annualisé moyen (en euros)		Écart femmes/hommes (en %)
			Femmes	Hommes	
Ensemble	9 065	41,9	77 950	89 530	12,9
Fonction publique de l'État (FPE)					
3 757	32,0	93 000	99 880	6,9	
Corps et emplois à la décision du gouvernement	466	27,7	127 660	127 280	-0,3
<i>dont préfets</i>	192	20,8	127 260	128 060	0,6
<i>dont directeurs d'administration centrale et secrétaires généraux</i>	172	32,0	134 930	133 270	-1,3
Autres corps ou emplois de direction	3 291	32,6	89 220	95 780	6,9
<i>dont chefs de services et sous-directeurs d'administration centrale</i>	653	31,2	99 250	102 250	2,9
Fonction publique territoriale (FPT)	1 174	32,2	77 030	86 370	10,8
Fonction publique hospitalière (FPH)					
4 134	53,8	70 140	77 110	9,0	
Directeurs d'hôpital	2 818	48,8	75 180	81 130	7,3
Directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social	1 316	64,5	62 220	64 730	3,9

Lecture : 32,0 % des 3 757 emplois de direction de la FPE sont occupés par des femmes au 31 décembre 2019. Leur salaire net annualisé moyen est de 93 000 euros, soit 6,9 % de moins que celui des hommes.

Champ : France, emplois de direction de la fonction publique au 31 décembre 2019.

Source : Insee, Siasp 2019, traitements SDessi-DGAFP.